trocl
Table régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière

ACA
ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Cahier des membres

2025-2026

La TROCL, votre regroupement régional !

Sommaire

1 Bienvenue dans le mouvement !

2 Critères d'ACA

3 Critères d'exclusion

4 Avantages d'être membre

5 Attentes de la TROCL envers ses membres

6 Cotisation annuelle

Mission

La Table régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière (TROCL) est un **regroupement** d'organismes communautaires autonomes de la région de Lanaudière ayant pour objectif commun de **favoriser le changement social.**

Sa mission est de:

- **Concerter et mobiliser** les organismes communautaires autonomes de la région autour d'enjeux communs ;
- **Représenter, promouvoir et défendre** les intérêts et besoins collectifs de ses membres, tout en préservant leurs acquis, auprès des interlocuteurs régionaux et des instances communautaires nationales ;
- **Faire connaître et reconnaître** le rôle social des organismes communautaires autonomes de la région ;
- **Soutenir le développement** des organismes communautaires autonomes par **l'échange, l'information, l'éducation et la formation** sur les enjeux liés à **l'action communautaire autonome**.

Bienvenue dans le mouvement

1

Faire le choix d'être membre de **votre** regroupement régional, c'est décider de faire partie d'un mouvement communautaire autonome solidaire et riche de sa diversité.

Faire le choix d'être membre de **votre** regroupement régional, c'est être en lien avec un réseau riche en expertise qui vous permet d'être informé, d'échanger, de débattre, de prendre position.

La TROCL est **votre** regroupement régional, ses orientations découlent de vos besoins, de vos réalités et vous êtes ceux qui lui donnez sa couleur si unique!

Tous **ensemble**, nous partageons le même objectif, soit de préserver l'autonomie des organismes communautaires. Cette autonomie passe par une multitude d'aspects sur lesquels nous devons travailler solidairement. Pour connaître les orientations de la TROCL, vous pouvez consulter la Vision 23-28 qui présente les 5 axes d'actions que les membres ont collectivement choisi lors du Sommet de l'ACA dans Lanaudière.

En faisant le choix d'être membre de la TROCL, vous avez l'opportunité **d'orienter** les actions de votre regroupement, de vous **impliquer** au sein de différents comités et de **participer** activement à la vie associative et démocratique de celui-ci.

Prenez votre place, faites partie d'une force collective!

Les 8 critères d'action communautaire autonome

2

Pour être membre de la TROCL, un organisme doit répondre aux huit (8) critères de l'action communautaire autonome (ACA), tels que définis par la politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire et le cadre de référence en matière d'action communautaire autonome du gouvernement du Québec :

1. Être un organisme à but non-lucratif : être constitué en vertu de la troisième partie sur la loi des compagnies.

2. Être enraciné dans la communauté : idéalement, les membres de l'organisme sont profondément impliqués et peuvent susciter la mobilisation des membres de la communauté, et l'organisme est en concertation avec d'autres organismes de son milieu.

3. Entretenir une vie associative et démocratique : l'organisme recherche activement l'engagement de ses membres et bénévoles, favorise la participation de ceux-ci, met en place des dispositifs pour les consulter, tient une AGA et élit démocratiquement son CA.

4. Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses politiques et orientations : tous les membres du CA sont membres de l'organisme, la mission et les orientations découlent de la volonté des membres et les politiques relatives aux approches et aux pratiques sont déterminées par l'organisme lui-même.

5. Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté : l'organisme n'est pas créé par une commande de l'État et sa création résulte de la volonté d'une communauté ou d'un groupe de citoyen.ne.s, la mission de l'organisme a été déterminée à l'origine par les membres fondateurs, l'organisme a été créé pour exécuter des mandats définis (ou réorientés, le cas échéant) démocratiquement par ses membres et par la collectivité visée.

6. Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme qui favorise la transformation sociale : la mission de l'organisme est essentiellement dans le champ de l'action sociale, de développement social et de la transformation sociale, se traduit dans l'originalité et la spécificité des approches d'intervention et pratiques et vise l'appropriation des situations problématiques, la prise ou la reprise de pouvoir et la prise en charge des personnes.

7. Faire preuve de pratiques citoyennes : l'approche de l'organisme comporte une dimension collective, a une structure de travail et des approches qui font appel à l'initiative des personnes qui participent à ses activités et a des approches larges, axées sur la globalité des situations abordées.

8. Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public : cette indépendance est inscrite dans la mission, dans les règlements et se vit concrètement, c'est-à-dire que les personnes siégeant au CA sont indépendantes du réseau public.

Critères d'exclusion

3

Conséquemment aux critères de l'action communautaire autonome et en cohérence avec la mission de la TROCL, certains organismes sont exclus du membrariat. Un organisme ne peut être membre de la TROCL s'il répond à **au moins un des critères d'exclusion suivants** :

1. Il s'agit d'un organisme de loisirs ou sportif ou un club social ;
2. Sa création est issue d'une loi, d'un article de loi ou d'un décret gouvernemental ;
3. Son budget de fonctionnement provient exclusivement ou majoritairement d'une tarification imposée à l'usager ou l'utilisateur de services de l'organisme ;
4. Il a une mission équivalente et agit sur le même territoire qu'un autre organisme membre de la TROCL ;
5. Son siège social n'est pas dans la région Lanaudière ;
6. Il n'exerce pas ses principales activités dans la région de Lanaudière et n'y dessert pas essentiellement sa population ou ses organismes.

Avantages d'être membre

4

Représentation et la mobilisation

- Profiter de **tribunes régionales et québécoises** afin de faire entendre les **besoins** et les **revendications** des OCA ;
- Bénéficier de la **force du nombre** dans la défense des intérêts des organismes de la région et être au cœur d'un réseau **solidaire** ;
- Participer à la **défense collective des droits**, notamment en matière de justice sociale, de santé, de lutte à la pauvreté, d'environnement et d'accès équitable aux services publics, etc.

Visibilité

- Être visible sur le site web de la TROCL par le biais d'un **répertoire des membres** et bénéficier d'une plus grande **visibilité** sur nos réseaux sociaux ;
- Afficher vos **offres d'emploi** sur nos plateformes ;
- Promouvoir votre **mission** et vos **actions** dans un cadre **solidaire**.

Ressources

- Avoir accès aux **formations de la TROCL** (*reddition de comptes, vie associative et démocratique, politique salariale, formation ACA, journée 100% politique, etc.*) ;
- Participer aux **activités d'échange et de partage d'expertise** (*la semaine nationale de l'action communautaire autonome, le grand événement régional, la tournée régionale, les rendez-vous virtuels des artisan·es communautaires autonomes, le grand pique-nique des OCA lanaudois, etc.*) ;
- Recevoir des **analyses politiques** et des **outils de vulgarisation** sur les enjeux du mouvement d'ACA (*révision de loi, de plan d'action gouvernemental, mémoires, etc.*) ;
- Recevoir une **infolettre mensuelle** qui vous tient informé·es des actualités à l'échelle régionale et nationale, ainsi que des enjeux sociopolitiques qui touchent directement les organismes communautaires autonomes ;
- Recevoir des outils afin de **renforcer** et **démontrer** votre appartenance au **mouvement d'action communautaire autonome lanaudois**.

Vie associative et démocratique

- Participer aux **assemblées générales** de la TROCL ;
- Contribuer aux prises de position **collectives** de la TROCL, en cohérence avec vos **valeurs** et vos **réalités** ;
- Être éligible pour siéger au **conseil d'administration** ou participer à des **comités** ;
- Contribuer à la **vitalité démocratique** de la TROCL, un espace essentiel de **concertation**, de **solidarité** et de **transformation sociale** dans Lanaudière.

Pour télécharger le calendrier des activités et consulter les prochaines activités de la TROCL :

trocl.org/activites

Les attentes de la TROCL envers ses membres

5

Pour être en mesure de bien représenter ses membres et d'appuyer ses démarches sur un argumentaire factuel et solide, la TROCL a besoin de votre participation active. Voici les attentes principales de la TROCL envers ses membres:

1. Acheminer votre rapport d'activités

Transmettre annuellement le rapport d'activités de votre organisme à la TROCL afin d'enrichir la compréhension des réalités du terrain et d'appuyer les argumentaires financiers par des exemples concrets et réels ;

2. Remplir le formulaire de renouvellement

Faire parvenir annuellement le formulaire de renouvellement et la cotisation à la TROCL. Ces informations permettent de dresser un portrait à jour du membrariat et d'ajuster les outils, les communications et les activités en fonction de celui-ci ;

3. Participer à la vie associative

Participer à la vie associative de la TROCL (activités d'information, formations, mobilisations, événements régionaux). Cette implication nourrit les réflexions collectives et permet à la TROCL de s'ancrer dans les savoirs, l'expertise et les perspectives de ses membres ;

4. Transmettre le montant reçus / requis à la mission globale

En janvier, pour les organismes financés par l'un des ministères suivants : éducation, famille, culture et communication, immigration, ou au SACAIS, transmettre à la TROCL les informations financières suivantes : le montant reçu en mission globale et l'estimation du montant requis pour accomplir pleinement votre mission ;

5. Utiliser l'image de l'ACA

Mettre de l'avant l'image de l'ACA dans vos communications publiques (publications, infolettre, dépliants, rapports d'activités, etc.). Cliquez ici pour télécharger l'image et les sceaux de l'ACA développés par la TROCL.

La cotisation annuelle

6

Pour tous les groupes dont le revenu annuel total est de **70 000$ ou moins**, la cotisation est fixée à **50$**. À compter de **70 001$**, le taux est de **0,1%** des revenus totaux de la dernière année complétée, jusqu'à un maximum de **180$**. Pour faire le calcul, utilisez la formule suivante :

Revenu total X 0.001 = cotisation

Par exemple : 84 576 $ X 0.001 = 84.58$

Revenu se situant à :	Cotisation à verser :
70 000 $	50.00 $ (*cotisation minimum*)
80 000 $	80.00 $
100 000 $	100.00 $
125 000 $	125.00 $
150 000 $	150.00 $
180 000 $ et plus	180.00 $ (*cotisation maximum*)

MERCI DE :

- **REMPLIR LE FORMULAIRE D'ADHÉSION ET DE ;**
- **PAYER VOTRE COTISATION ANNUELLE**
- **AVANT LE 13 JUIN 2025**